

Dossier de demande d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

ESPE de Reims

**Etablissement intégrateur
URCA**

Etablissement(s) partenaire(s)

Dates des délibérations (conseil d'école de l'ESPE, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil d'école de l'ESPE : 13 septembre 2017

Conseil d'administration de l'URCA : 19 septembre 2017

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1. Renseignements administratifs	4
1.1. Directeur de l'ESPE, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique	4
1.2. Équipe de direction	4
2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE	5
2.1. Continuum de formation et développement des compétences professionnelles des enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	6
2.1.1. Un continuum de formation de la licence à la formation tout au long de la vie permettant le développement des compétences professionnelles des enseignants et personnels d'éducation de l'éducation nationale.	6
2.1.2. Le développement des compétences professionnelles pédagogiques pour les enseignants du supérieur	6
2.2. Un espace d'innovation pédagogique favorisant la transformation des pratiques pédagogiques pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur	6
2.3. Qualité de vie des étudiants et des stagiaires	7
3. Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE	8
3.1. Périmètre	8
3.1.1. Master MEEF Premier degré (1D)	9
3.1.2. Master MEEF Second degré (2D):	9
3.1.3. Master MEEF Encadrement éducatif (EE)	12
3.1.4. Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	12
3.1.5. Liste des diplômes universitaires	14
3.2. Organisation	15
3.2.1. La lisibilité et la cohérence de l'offre	15
3.2.2. Commentaires de la nouvelle structure	16
3.2.3. Parcours pour les M2 non alternants	17
3.2.4. Coordination des formations	17
3.2.5. Mutualisation des enseignements	18
3.2.6. Culture commune	19
3.2.7. Alternance intégrative	19
3.2.8. Continuum de formation	20
3.2.9. Prise en compte des différents profils	22
3.2.10. Formation continue	24
3.3. Démarche qualité	25
3.3.1. Conseils de perfectionnement	25
3.3.2. Suivi des diplômés	26
3.3.3. Suivi des compétences acquises par l'étudiant	26
3.4. Moyens administratifs et techniques	26
3.5. Positionnement dans l'environnement	27
3.5.1. Positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :	27
3.5.2. Partenariats	28
3.5.3. Recherche	29
3.5.3.1. Laboratoires et potentiel enseignants-chercheurs	29
3.5.3.2. Liens formation-recherche	31
3.5.3.3. Structuration recherche en éducation	32
3.5.4. Partenariats internationaux et doubles diplômes	33
4. Fiches AOF des mentions de master MEE et du DU « parcours adaptés »	34
5. Budget de projet	34
6. ANNEXES	34
6.1. Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.	34

- 6.2. Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF. 34**
- 6.3. Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc. 34**

1. Renseignements administratifs

1.1. Directeur de l'ESPE, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom de la directrice de l'ESPE : Christine Jourdain

Coordonnées téléphoniques 03 26 50 59 71

Portable 06 25 53 23 79

Courriel espe-direction@univ-reims.fr

- Nom de la présidente du Conseil d'école : Marie-Claire RUIZ

Coordonnées téléphoniques : 03 26 40 18 82

Portable : 06 81 37 79 28

Courriel marie-claire.ruiz@ac-reims.fr

- Nom de la présidente du COSP : Anne Jorro

Coordonnées téléphoniques :

Portable : 06 09 67 63 15

Courriel anne.jorro@cnam.fr

1.2. Équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage (organigramme et comitologie)

Pour son pilotage, l'ESPE est dotée d'un comité de direction comprenant, outre la Directrice de l'ESPE :

- Le Directeur Adjoint en charge de la formation
- La Directrice Adjointe en charge des moyens et du pilotage
- Les Directeurs Adjointes en charge des sites de formation et d'un dossier académique (Formation Continue, Validation des acquis, Relations internationales, Action culturelle et lien avec les associations partenaires de l'école)
- La cheffe des services administratifs

Le comité de direction élargi permet de réunir le comité de direction et les doyens des UFR co-porteuses.

La coordination des différents masters MEEF est assurée par les réunions des responsables de mention sous la responsabilité du Directeur Adjoint en charge de la formation.

Pour assurer le développement des différents axes, des chargés de missions sont nommés (observatoire des formations, pédagogie du sup, tutorat mixte...).

Le comité de suivi de l'ESPE, présidé par la Rectrice, constitué par des représentants de l'ESPE, de la présidence de l'université et des services académiques, a pour objectif de définir les orientations et le fonctionnement du travail en partenariat. Il permet également de dresser le bilan du fonctionnement général du dispositif de formation des professeurs dans tous ses volets (formations initiale et continue, etc.). Ce bilan porte sur l'effectivité de l'interaction des services entre eux (services de l'ESPE, services des autres

composantes de l'université, services académiques, EPLE, écoles), la qualité des outils de suivi et d'évaluation, la viabilité du modèle économique.

Il ne se substitue pas aux conseils prévus par la loi ni au conseil de perfectionnement des masters MEEF.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'ESPE, dans sa dimension académique et non seulement composante universitaire (ESPE, établissements intégrateurs et partenaires, rectorat...). A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'ESPE, des partenaires universitaires et de l'académie introduit ici le dossier d'accréditation les axes stratégiques retenus au sein et entre toutes les parties prenantes, au regard du contexte, aussi bien en termes de bilan que de perspectives. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques peut être utilement versée en pièce annexe.

Dans son dossier d'accréditation en 2013, l'ESPE de l'académie de Reims avait mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'attractivité des étudiants vers l'académie de Reims. Dans cette académie au déclin démographique affirmé, les poursuites d'études supérieures étaient limitées, et lorsqu'ils le pouvaient, les étudiants quittaient la région. L'objectif était donc de chercher à contrebalancer ces fuites vers d'autres régions, en proposant une école tournée vers les étudiants, adaptée à leurs demandes, une école à la fois exigeante tout en maintenant un encadrement de taille humaine. Pour atteindre cet objectif, l'ESPE de l'académie de Reims avait mis en avant trois axes :

1. Construire en complémentarité la formation initiale demandée et une formation continuée, au plus près de la demande des jeunes enseignants et des exigences institutionnelles. Pour les néo-titulaires (T1-T2), un plan de formation, élaboré conjointement par les services académiques et l'ESPE, a été mis en œuvre depuis 2014 avec comme objectifs un approfondissement disciplinaire et didactique et la poursuite de la culture commune. Du côté préprofessionnalisation (licence), à l'exception de trois parcours de licences spécifiques (parcours Préparation aux métiers de l'enseignement des L3 Administration économique et sociale et Sciences sanitaires et sociales, parcours Sciences exactes et naturelles de la plupart des L3 proposées par l'UFR Sciences exactes et naturelles et parcours Éducation et motricité de la L3 Sciences et techniques des activités physiques et sportives), l'offre de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement était intégrée dans le cadre de dispositifs plus généraux (essentiellement PPP - projet professionnel personnalisé).

2. Faire de l'ESPE un espace d'innovation pédagogique. Pour assurer un suivi personnalisé des étudiants et fonctionnaires stagiaires, l'ESPE s'appuie pour partie sur l'utilisation d'un portfolio numérique, adossé à un outil anti-plagiat à dimension formative. Par ailleurs, l'ESPE a développé des formations hybrides (parcours Documentation de la mention Second degré, mentions Encadrement éducatif et Pratiques et ingénierie de formation, développement de la visio conférence). L'ESPE est impliquée dans différents parcours magistère.

3. S'appuyer sur l'ESPE pour développer l'atout régional de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'académie de Reims est une académie très étendue (450 km du nord au sud), assez mal desservie par les moyens de transport collectifs. L'ESPE étant implantée sur 5 sites (Charleville-Mézières, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont), nous avons pu développer une formation commune conjointe pour les fonctionnaires stagiaires des MEEF Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif au plus proche des lieux d'affectation des fonctionnaires stagiaires (limitant en partie les déplacements). Par ailleurs, l'usage de la visio-conférence a permis de développer une formation de proximité en M1 comme en M2 pour les masters MEEF Encadrement éducatif, PIF et pour le parcours Documentation de la mention Second degré. Cette offre de proximité permet également d'inscrire en formation des étudiants, souvent en reprise d'études, qui ne pourraient pas suivre la formation à Reims.

Au final, le dossier d'accréditation prévoyait des effectifs à hauteur de 950 étudiants et stagiaires à la fin du contrat. À la rentrée 2016-2017, nous étions à plus de 1300 inscrits. Les effectifs des masters MEEF

représentent 28,57% des effectifs inscrits en master à l'URCA. Pour 19% des étudiants inscrits en M1 ou M2, l'origine géographique du dernier diplôme obtenu est hors Champagne-Ardenne (vs 16% en 2013-2014).

Dans le cadre de la prochaine accréditation, nous souhaitons poursuivre et développer nos actions autour du continuum de formation et de l'innovation pédagogique, en adossant fortement le projet à la recherche et à l'approche par compétences (portfolio). Pour prendre en compte plus globalement les caractéristiques de notre académie nous inscrirons dans un troisième axe la qualité de vie des étudiants et stagiaires.

2.1. Continuum de formation et développement des compétences professionnelles des enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

2.1.1. Un continuum de formation de la licence à la formation tout au long de la vie permettant le développement des compétences professionnelles des enseignants et personnels d'éducation de l'éducation nationale.

Nous développerons en L2 et en L3 des unités d'enseignements transversales spécifiques à la préparation aux métiers de l'enseignement. Par ailleurs, une licence Sciences de l'éducation permettra de développer à Châlons-en-Champagne une offre de formation vers les masters MEEF Encadrement éducatif et PIF. Cette licence intégrera également un parcours en L3 favorisant la poursuite d'études pour des étudiants issus des filières courtes (BTS, DUT) qui souhaiteraient poursuivre en master MEEF Premier degré.

Pour les T1/T2, le travail d'accompagnement à l'adaptation au contexte d'exercice et à l'entrée dans le métier sera poursuivi et proposera une formation plus modulaire à partir d'une meilleure prise en compte du bilan de compétences réalisé en fin de formation initiale.

L'ESPE devrait être un acteur important de la formation continue. Sa contribution pourra prendre des formes différentes (participation des enseignants de l'ESPE aux groupes de travail ou commissions mis en place par les services académiques, développement d'actions de formation continue...), son action sera notamment développée dans le cadre de la « formation de formateurs » (certifications CAFFA/ CAFIPEMF, formation des tuteurs...).

En formation initiale comme en formation continue, la formation par la recherche sera un élément important pour le développement des compétences professionnelles, que ce soit en formation initiale pour les étudiants en master ou en formation continue, notamment dans le cadre des différentes certifications (CAPPEI, CAFFA et CAFIPEMF).

2.1.2. Le développement des compétences professionnelles pédagogiques pour les enseignants du supérieur

Dans le cadre des orientations fixées par l'université pour sa prochaine accréditation, l'ESPE sera un acteur « d'une école de formation interne dans laquelle pourront être développés différents dispositifs d'accompagnement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs ».

2.2. Un espace d'innovation pédagogique favorisant la transformation des pratiques pédagogiques pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur

Il s'agit ici de poursuivre le développement des usages du numérique dans la formation (formation hybride, plateforme de formation...) et de travailler à l'appropriation de nouvelles démarches (progressivité, interdisciplinaire, classe inversée...), en prenant appui sur des dispositifs adossés à la recherche (par exemple : ateliers de formation à et par la recherche, dispositif déjà expérimenté dans l'Éducation Nationale ou à l'ESPE), en profitant de la possibilité de mettre en place un Institut Carnot de l'éducation (ICé) au niveau Grand Est. L'ESPE est également impliquée aux côtés des services académiques dans l'accompagnement des transformations des pratiques d'enseignement : accompagnement d'établissements pilotes et projet d'incubateur (mission numérique pour l'éducation).

L'ESPE a également vocation à développer des espaces de collaboration, d'expérimentation,

d'accompagnement et de réflexion ouverts à l'ensemble des enseignants de l'ESPE et de l'université.

2.3. Qualité de vie des étudiants et des stagiaires

L'enjeu est d'accompagner au mieux les étudiants et les stagiaires dans leur parcours de formation.

Dans le cadre de leur formation, les étudiants et fonctionnaires stagiaires sont confrontés à des exigences multiples : en M1, obtention du concours et validation de la première année de master ; en M2, validation du master dans le cadre d'une formation en alternance hebdomadaire et titularisation par l'employeur. Pour les fonctionnaires stagiaires, à ces contraintes s'ajoute la difficulté que les lieux de formation ne sont pas toujours à proximité des lieux d'affectation.

Un des premiers objectifs est de tenter de limiter l'impact des distances, en poursuivant la réalisation d'une partie de la formation à proximité des lieux d'affectation (formation commune), en favorisant le développement d'une offre de formation hybride (distance et présentiel) notamment pour les parcours Second degré (les UFR co-porteuses assurant la formation à Reims).

En effet, pour les fonctionnaires stagiaires la distance au centre de formation ESPE modifie les conditions de travail.

Pour les fonctionnaires stagiaires du second degré la formation disciplinaire et didactique se déroule à Reims, cela a pour conséquence des distances importantes à parcourir les mardis et mercredis :

	M2 (km)	DU (km)
Ardennes	61,34	87,39
Aube	123,50	128,26
Marne	15,42	26,15
Haute Marne	101	166,53

Professeur stagiaire inscrit en :

- (M2) Master 2 - lauréats non titulaire d'un bac +5
- (DU) Diplôme Universitaire – lauréats titulaire d'un M2 (Hors MEEF) ou dispensés de titre

Tableau des distances moyennes (en kilomètres) : établissement d'affectation / formation disciplinaire et didactique (Second degré)

Pour limiter ces déplacements le jeudi matin, consacré au tronc commun, se déroule dans les centres ESPE des départements. Il persiste néanmoins des disparités importantes entre les stagiaires :

	M2 1D (km)	M2 2D (km)	DU MEEF 1D (km)	DU MEEF 2D (km)	DU PEDDA (km)
Ardennes	33,36	30,71	22,81	21,48	24,79
Aube	26,04	9,40	13,57	15,08	23,59
Marne	19,72	12,75	19,33	16,71	17,62
Haute Marne	37,37	43,33	54,84	37,05	23,20

Professeur stagiaire inscrit en :

- (M2) Master 2 - lauréats non titulaire d'un bac +5
- (DU) Diplôme Universitaire – lauréats titulaire d'un M2 (Hors MEEF) ou dispensés de titre
- DUPEDA – lauréats titulaires d'un M2 MEEF

Tableau des distances moyennes (en kilomètres) entre les établissements de formation et le site ESPE de formation

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

du département par statut de fonctionnaire stagiaire.

Par ailleurs, nous poursuivrons le travail pour développer « l'établissement lieu de formation » pour un meilleur accueil des étudiants et des stagiaires (par exemple en proposant l'élaboration d'une charte de l'accueil d'un étudiant ou d'un stagiaire).

Pour les stagiaires en difficulté : travailler la question de l'accompagnement renforcé et repenser le mode de communication (par exemple, réserver le terme dispositif d'alerte pour les cas de mise en danger) et développer un dispositif d'accompagnement psychologique (supervision) à partir de structures/dispositifs existants (SUMPPS ou réseau PAS...).

En termes de charge de travail pour les étudiants et les stagiaires, il s'agira aussi de poursuivre et d'étendre le travail sur le rôle et la nature des évaluations dans le cadre des diplômes, mais aussi dans le cadre du suivi sur le terrain d'exercice. Par exemple, pour le master MEEF 1^{er} degré l'évaluation du M2 se fait d'ores et déjà sur la base d'un nombre limité de dossiers (quatre plus le mémoire).

Il nous semble également important de poursuivre le travail concernant la diffusion des informations via notamment le site web de l'ESPE (et les réseaux sociaux), l'objectif étant d'améliorer non seulement la qualité mais aussi la temporalité des informations.

Une attention particulière est portée sur les parcours individuels de chaque stagiaire, par un auto-positionnement permettant de mesurer l'écart entre les attendus de diplôme et les acquis de chacun.

3. Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

3.1. Périmètre

Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'ESPE demande l'accréditation pour le prochain contrat.

Intégrée au champ Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS) de l'URCA, l'offre de formation de l'ESPE de l'académie de Reims est structurée pour répondre aux missions qui lui sont confiées¹ par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

En matière de formation initiale :

- « [les ESPE accueillent] les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et proposent des formations de préparation aux concours de recrutement. »
- « Elles sont également ouvertes aux étudiants de licence, notamment ceux bénéficiant d'un contrat étudiant apprenti professeur »
- « ainsi qu'aux étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation et à toutes les personnes souhaitant développer des compétences dans ces domaines. »

Cette formation, comme le précise le comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation, doit se penser comme un continuum de formation de la licence aux premières années de titularisation.²

¹ D'autres missions sont attendues des ESPE comme la formation continue des enseignants du premier et second degré et de personnels d'éducation ; la contribution aux recherches en éducation ; la diffusion, le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes, les actions de coopération internationale ou la participation à la formation des enseignants du supérieur.

² Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie : rapport sur la formation continue - Comité national de

Les quatre mentions de master MEEF, dans la continuité de l'accréditation du 1^{er} septembre de 2013, sont reconduites :

- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Premier degré (1D)
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Second degré (2D);
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif (EE);
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation (PIF).

La nouvelle offre de formation propose l'ouverture de nouveaux parcours :

- trois parcours dans la mention Second degré en Économie, Gestion et Sciences Sociales, mutualisés avec les parcours de certains masters de l'UFR Sciences économiques, sociales et de gestion (SESG) ;
- deux parcours dans la mention Pratiques et ingénierie de la formation, un parcours à distance sur l'ingénierie des e-formations et des usages du numérique et un parcours visant à accueillir les enseignants préparant les certifications CAFFA et CAFIPEMF ;
- un parcours pour les étudiants de M1 premier degré alternants (dispositif actuellement expérimental).

En outre, le parcours de formation pour les étudiants non lauréats du concours du premier degré mais ayant obtenu leur M1, antérieurement intégré à la mention PIF est placé dans la mention 1er degré, conformément aux recommandations du Hcéres.

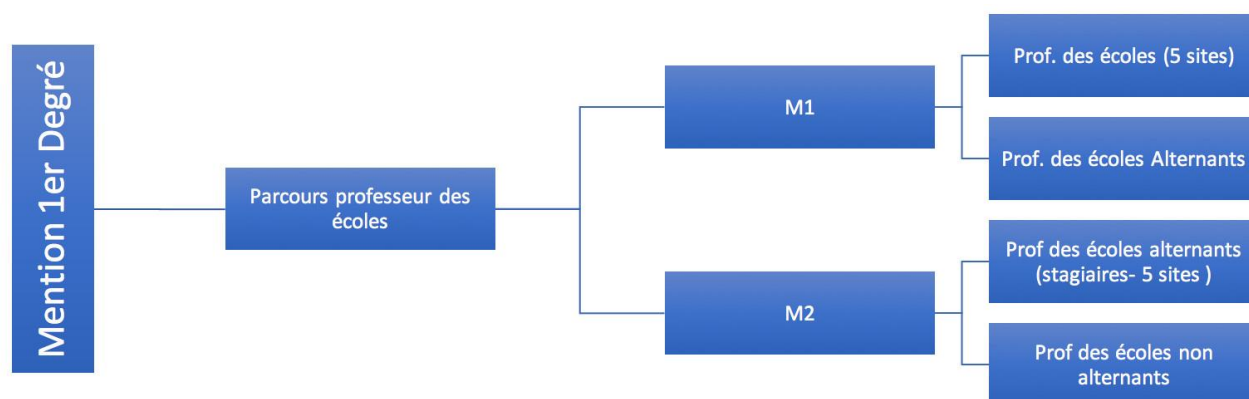
3.1.1. Master MEEF Premier degré (1D)

Responsable : Mme Cécile OUVRIER-BUFFET (PU, 26^e section)

Cette maquette se décline déjà sur 5 sites de formation et accueille à elle seule près de 40% des effectifs en master MEEF.

Le parcours M1 alternant (actuellement expérimental), accueille les étudiants en contrats d'alternance. Ces étudiants ont ainsi un double statut : étudiant en formation initiale à l'ESPE et contractuel rémunéré par le rectorat.

Le parcours de M2 pour les étudiants non-lauréats du concours, mais ayant réussi leur 1^{ère} année de master, initialement placé dans la mention PIF pour l'accréditation 2013-2018 est maintenant placé dans la mention Premier degré.



3.1.2. Master MEEF Second degré (2D):

Responsable : Mme Christine JOURDAIN (MCF, 16^e section) - Directrice de l'ESPE (à titre provisoire)

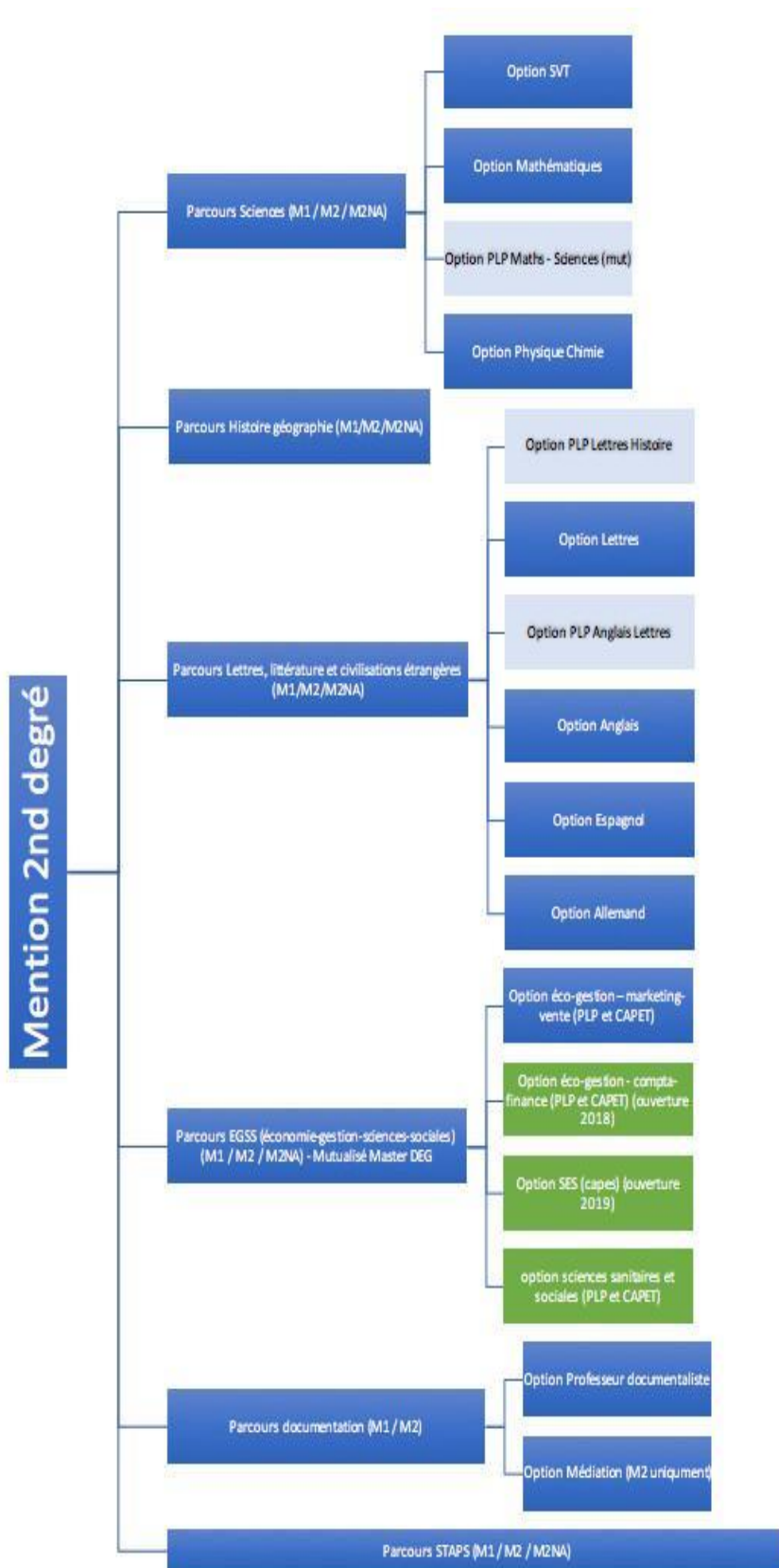
Les principales évolutions sont déclinées ci-après et en vert dans le schéma de présentation ci-dessous.

suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation, Filâtre D, MENESR

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

- Structuration en parcours :

Lors de la première accréditation, la structuration en domaines de mention du master MEEF Second degré a permis de favoriser une réelle collaboration entre les différents parcours relevant d'un même domaine. Pour garder la dynamique créée et éviter l'affichage d'une mention avec 17 parcours, la mention Second degré est structurée en parcours correspondant soit à l'ancien domaine de mention (sciences, économie-gestion, éducation physique et sportive) ou à la structure de l'offre de formation de l'UFR co-porteuse (pôle Humanités et Espaces et sociétés de l'UFR LSH) et documentation portée par l'ESPE sans co-portage. Les parcours actuels se déclineront en options à l'intérieur des nouveaux parcours (voir page suivante).



- **En économie-gestion**, les quatre options sont construites sur le même modèle de mutualisation : celui initié avec le parcours vente existant depuis 2014, c'est-à-dire :

- Une partie tronc commun mutualisée avec les MEEF
- Une partie connaissances disciplinaires mutualisée avec les masters de l'UFR SESG existants
- Une partie didactique spécifique (2 EC par semestre)

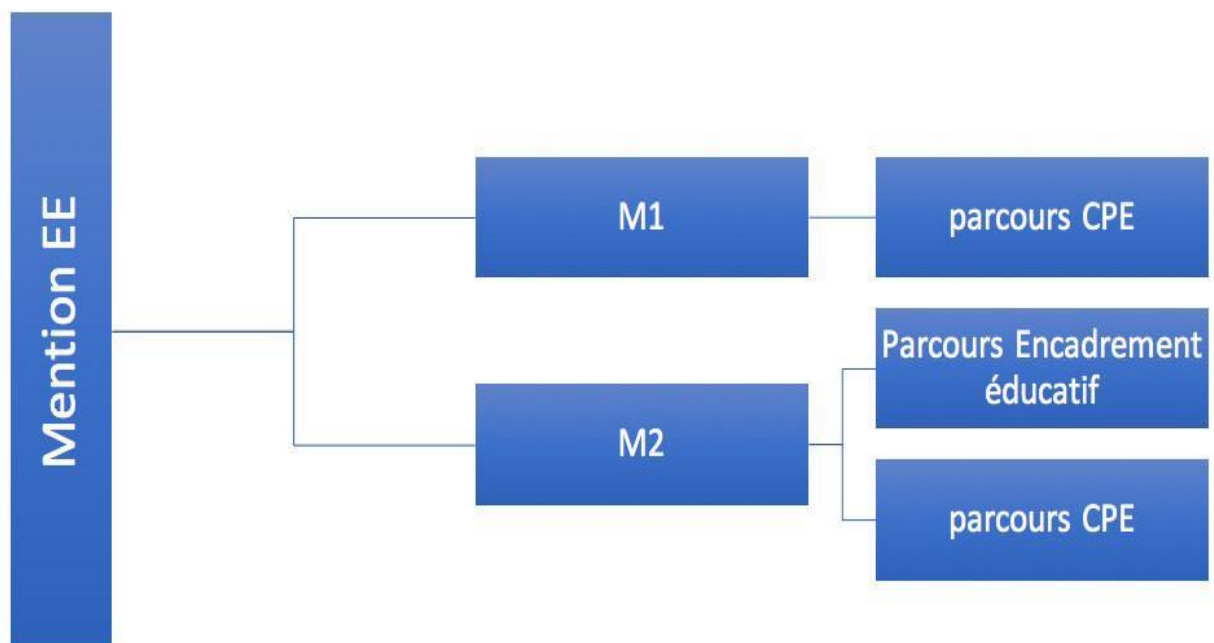
Cette organisation permet de contrôler le coût de mise en œuvre et d'assurer les réorientations des étudiants entre les différentes mentions de master (MEEF et de l'UFR SESG).

- **Parcours lettres, littérature et civilisations étrangères** : conservation de l'accréditation pour l'option « allemand », anciennement « parcours » favorisant un travail de coopération avec les universités du Grand Est. Les parcours précédents, « lettres », « anglais », « espagnol » deviennent des « options ». Les options PLP Lettres-Histoire et Anglais-lettres sont mutualisées avec les autres options.
- **Le parcours STAPS** : l'offre de formation présentée par l'UFR STAPS intègre désormais des passerelles (en cours et en fin de M1) dans le domaine des activités physiques pour la santé, favorisant la réorientation des étudiants.
- **Le parcours Sciences** : les 4 précédents parcours deviennent 4 options dont une est mutualisée entre deux autres (maths et physique-chimie).

3.1.3. Master MEEF Encadrement éducatif (EE)

Responsable : Mme Nassira HEDJERASSI (PU, 70^e section)

Pour cette mention, la structuration en parcours reste inchangée.

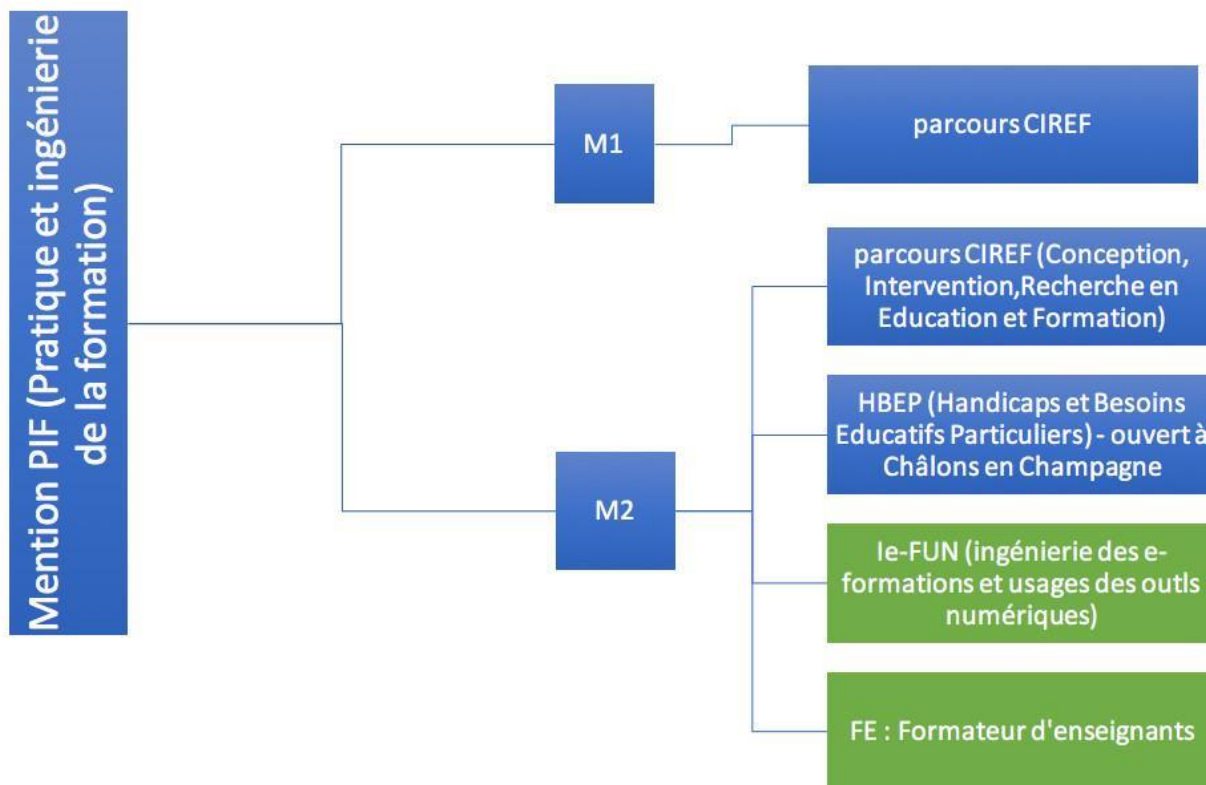


3.1.4. Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

Responsable : M. Thierry PHILIPPOT (MCF, 70^e section)

Deux parcours de M2 sont ajoutés à la mention et le parcours pour les étudiants non lauréats des concours du premier degré mais ayant réussi le M1 est transféré dans la mention Premier degré.

Les deux parcours de M2 créés sont :



- Parcours Ingénierie des e-formations et usages des outils numériques : le-FUN.

L'objectif de ce parcours est de former des concepteurs de contenus pédagogiques multimédias. En effet, les entreprises de la formation à distance et les métiers associés, comme les producteurs de contenus tels que les éditeurs s'orientent de plus en plus vers les contenus numériques et à distance. C'est pourquoi les éditions Hatier et Canopé se sont montrées intéressées par ce parcours et envisagent une contribution (stages, interventions de professionnels...).

Il existe des masters sur la formation à distance orientés « technologie » et production de contenus multimédia ; la spécificité de notre parcours est de proposer une entrée par l'expertise en ingénierie de la formation et la recherche en éducation et formation.

Ce parcours est adossé à deux laboratoires : le CEREP (centre d'études et de recherches sur les emplois et les professionnalisations, EA 4692) et le CRESTIC (centre de recherche en sciences et techniques de l'information et de la communication, EA 3804).

Le portage de ce type de parcours est en adéquation avec les missions des ESPE qui ont pour mission « de participer à la recherche en éducation et à assurer la diffusion, le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes » et depuis 2013, notre ESPE a mis l'accent sur le développement des usages du numérique et a développé une expérience forte de formation hybride et à distance, notamment dans le cadre des mentions PIF et EE et du parcours Documentation de la mention 1D.

Cette formation intégralement à distance peut être complétée par une formation en présentiel en fonction des inscriptions et des opportunités locales de développement (site de Châlons-en-Champagne).

- Parcours FE : Formateurs d'Enseignants

Le parcours est conçu pour permettre l'accueil des enseignants lauréats des certifications Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) et Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPMF).

La réforme de la formation des enseignants rend nécessaire la constitution de réseaux d'enseignants formateurs tant pour le premier degré que pour le second degré. La constitution de ces réseaux passe par une évolution de la certification existante pour les enseignants du premier degré (CAFIPMF) et la création d'une certification pour les enseignants du second degré (CAFFA). Les lauréats de ces certifications sont

« encouragés à poursuivre leur formation dans le cadre d'un parcours diplômant, notamment un master mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, qui peut, le cas échéant, être obtenu partiellement ou totalement par la VAE » (BO n°30 du 23 juillet 2015, p.251).

Pour être en capacité de répondre à cette demande institutionnelle et d'accueillir ces nouveaux étudiants, l'ESPE de l'académie de Reims propose la création d'un parcours Formateurs d'enseignants. L'inscription de ce parcours au sein de la mention PIF favorisera les mutualisations d'enseignement notamment avec le parcours CIREF.

- Le parcours HBEP est destiné, à terme, à intégrer les enseignants inscrits à la formation CAPPEI, éventuellement dans un parcours développé dès le M1.

3.1.5. Liste des diplômes universitaires

Indiquer la liste des autres formations portées par l'ESPE : DU « parcours adaptés » et formations complémentaires, incluant la formation continue.

Pour les fonctionnaires stagiaires lauréats d'un concours d'enseignement pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master (hors M2 MEEF de la discipline) ou dispensés de titre, l'ESPE de l'académie de Reims propose des diplômes universitaires MEEF (DU MEEF) intégralement mutualisés avec les M2 MEEF correspondants :

- DU MEEF 1er degré
- DU MEEF 2nd degré sciences option Mathématiques
- DU MEEF 2nd degré sciences option SVT
- DU MEEF 2nd degré sciences option Physique-Chimie
- DU MEEF 2nd degré sciences option PLP Maths -sciences
- DU MEEF 2nd degré histoire géographie
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option lettres
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Anglais
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Allemand
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Espagnol
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option PLP anglais-lettre
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option PLP lettres-histoire
- DU MEEF 2nd degré documentation
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option marketing
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option compta-finance
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option sciences économiques et sociales
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option sciences sanitaires et sociales
- DU MEEF 2nd degré STAPS
- DU MEEF Encadrement Éducatif (EE)

Les lauréats d'un concours pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master non MEEF dans une discipline pour laquelle la formation n'est pas ouverte à l'ESPE, s'inscrivent dans le Diplôme Universitaire Tronc Commun (DU TC). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques :

- DU Tronc Commun (TC)

Les lauréats d'un concours pour lequel le master n'est pas requis s'inscrivent dans le diplôme universitaire Sections Professionnelles et sections de métiers (SPSM). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques :

- DU sections professionnelles et sections des métiers (SPSM)

Pour les stagiaires titulaires d'un master MEEF, un diplôme universitaire pratiques pédagogiques et de didactique, approfondissement, permet une formation spécifique :

- DU pratiques pédagogiques et didactiques, approfondissement (PEDA)

3.2. Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations, en précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels ;

3.2.1. La lisibilité et la cohérence de l'offre

Les maquettes de master ont été restructurées de façon à faire apparaître de façon transparente les cinq grands blocs de formation. L'offre vise également à mieux s'adapter aux différents parcours de formation : entrée en M1, réussite ou non au concours, entrée directe en M2. De plus, l'articulation et la lisibilité des contenus développés dans les différents blocs est un enjeu de cette accréditation.

La structuration des mentions 1D, 2D et EE s'appuie sur les prescriptions ministérielles (Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »). Ce cadre permet de structurer les contenus de formation des deux années de master à partir des 5 blocs de compétences.

Dans les tableaux ci-dessous, les EC de tronc commun sont en gras italique, les mutualisations entre les parcours ou les mentions sont signalées.

		Connaissance des publics et des institutions scolaires (CPIS)	Initiation à la recherche	Culture disciplinaire	Didactique	Stage
		Tronc commun				Tronc commun
Master 1	Sem. 1	UE 11 Mutualisé mention 3 ECTS	UE 12 3 ECTS	UE 13 16 ECTS UE 15 (LV) 2 ECTS	UE 14 / 6 ECTS · EC141 4 ECTS · EC 142 Num / 2 ECTS Mutualisé mention	
	Sem. 2	UE 21 Mutualisé mention 3 ECTS	UE 22 3 ECTS	UE 23 12 ECTS	UE 24 / 9 ECTS · EC 241/ 7 ECTS · EC 242 Num / 2 ECTS	UE 25 3 ECTS
Master 2	Sem. 3	UE 31 Mutualisé 1D / 2D /EE 3 ECTS	UE 32 3 ECTS	UE 33 4 ECTS	UE 34 12 ECTS	UE 35 8 ECTS
	Sem. 4	UE 41 Mutualisé 1D / 2D /EE 3 ECTS	UE 42 7 ECTS	UE 43 4 ECTS	UE 44 / 4 ECTS · EC 441 / 2 ECTS · EC 442 num / 2 ECTS	UE 45 12 ECTS

Structure M2 non alternants

		Connaissance des publics et des institutions scolaires	Initiation à la recherche	Culture disciplinaire	Didactiques	Stage / préparation aux concours
		Tronc commun				Tronc commun
Master 2 NA	Sem. 3	UE 31 <i>Mutualisé 1D / 2D / EE</i> 3 ECTS	UE 32 3 ECTS	UE 33 4 ECTS	UE 34 12 ECTS	UE 35 EC 351 <i>Stage éducation nationale</i> 4 ECTS
						EC 352 <i>Préparation concours</i> 4 ECTS
	Sem. 4	UE 41 <i>Mutualisé 1D / 2D / EE</i> 3 ECTS	UE 42 7 ECTS	UE 43 4 ECTS	UE 44 / 4 ECTS · EC 441 / 2 ECTS · EC 442 num / 2 ECTS	UE 45 EC 351 <i>Stage hors éducation nationale</i> 6 ECTS
						EC 452 <i>Préparation concours</i> 6 ECTS

3.2.2. Commentaires de la nouvelle structure

L'offre de formation est structurée en 5 unités d'enseignement (UE) par semestre :

- Connaissance des publics et des institutions scolaires (CPIS) sur les 4 semestres
- Initiation à la recherche sur les 4 semestres
- Culture disciplinaire sur les 4 semestres
- Didactique et numérique sur les 4 semestres
- Stages sur les 4 semestres (dans l'UE didactique au semestre 1)
- Langue vivante au semestre 1

Pour tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, la réflexion sur la culture commune est présente dans les EC de tronc commun (Connaissances des Publics et des Institutions Scolaires : CPIS). Ces EC sont organisés par mention en M1 et de façon conjointe en M2 (tous publics confondus, 1^{er} / 2nd degré, Conseiller Principal d'Éducation, stagiaires et non stagiaires).

Les questions de différenciation pédagogique et d'évaluation sont abordées dans le cadre des EC didactiques. Par exemple, au 1^{er} semestre du MEEF 1D, l'EC didactique prend appui sur un stage en maternelle, qui permet une approche transversale des questions spécifiques de ce cycle, notamment en termes d'apprentissage.

- Concernant la formation pour les enseignants-stagiaires (M2)

Il s'agit d'une année de formation en alternance qui se décompose selon les modalités suivantes :

- un stage en responsabilité de classe à mi-temps,
- une formation à mi-temps à l'ESPE répartie sur le reste de la semaine.

Au semestre 3, les UE de didactique fournissent des ressources aux enseignants-stagiaires afin de les préparer à l'exercice de la polyvalence grâce aux apports des différentes didactiques disciplinaires. Dans les différents EC sont travaillées des conceptions de séances/séquences et des analyses de productions mises en œuvre par les stagiaires dans leur classe. Ces EC offrent des opportunités d'analyse de pratiques.

L'offre de formation ainsi que les modalités de contrôle de connaissances sont harmonisées sur les 5 sites de formation.

- Concernant la formation pour **les stagiaires à temps plein**

L'ESPE assure deux journées de formation dans le cadre des 9 journées de formation des stagiaires à temps plein.

3.2.3. Parcours pour les M2 non alternants

Ce parcours est destiné aux étudiants de M2 ayant échoué au concours qui souhaitent continuer leur formation dans une double perspective : se préparer de nouveau au concours ou s'orienter vers les métiers de la formation.

3.2.4. Coordination des formations

Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;

Cette coordination s'opère à deux niveaux : celui de la formation (organisation des équipes pédagogiques, des enseignements...) et de celui de l'ESPE pour la coordination des formations entre elles.

Au niveau de l'ESPE

- Les conseils de perfectionnement sont mis en œuvre au moins une fois par an (voir point 3.3.1 du présent dossier). Ils font toute proposition permettant d'améliorer la qualité de la formation.
 - Le COSP : Conseil d'orientation scientifique et pédagogique est un organe consultatif sur les questions pédagogiques et de recherche en lien avec les missions de l'ESPE.
 - Le CE : Conseil d'école vote le budget, approuve les orientations pour la formation initiale et continue proposées par le COSP. Une modification des statuts peut être envisagée pour permettre une présence des différentes collectivités.
 - Un comité de suivi de l'ESPE réunit les services académiques, l'université et l'ESPE (voir chapitre gouvernance).
 - Des journées institutionnelles réunissant tous les formateurs sont organisées trois fois dans l'année. Elles sont thématiques autour de problématiques nécessitant une réflexion commune. Les partenaires peuvent être invités en fonction des thématiques (services académiques...).
 - Des groupes de travail thématiques associant les partenaires concernés (services académiques...) : tutorat mixte, formation continue, établissement lieu de formation... Ces groupes font des propositions pour la mise en œuvre des différentes mentions.
 - La réunion des responsables de mention est un espace d'information, d'échange et de réflexion.
 - Un Directeur Adjoint en charge de la formation et du numérique coordonne et anime le travail entre les responsables de mention. Il assure l'harmonisation des échanges entre les mentions et les différents conseils. Il assure le suivi des dossiers auprès des conseils de l'université.

Au niveau de chaque mention

- Le-la responsable de mention réunit les équipes pédagogiques et le conseil de perfectionnement.
- Les responsables de parcours ou les responsables d'enseignement ou d'options (MEEF 2D) réunissent les différents intervenants.

- Un cahier des charges de toutes les responsabilités est régulièrement mis à jour et voté en conseil d'école pour permettre un fonctionnement efficace des mentions et pour que tous les interlocuteurs soient clairement identifiés.

- Spécificité de la mention 1er degré :

En raison de son caractère multisite, dans la mention premier degré, sont nommés des directeurs d'études chargés de la mise en œuvre locale de la formation.

Rôles et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

Le cahier des charges voté par les conseils de l'ESPE précise les différentes responsabilités : responsable de mention, de parcours, d'année, directeur des études, responsable d'EC et d'UE, coordinateur de stages, responsable de département (langues, EPS, Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication (STIC), arts, français, sciences, histoire-géographie).

Des missions ont été spécifiquement créées pour la mention MEEF premier degré vu l'importance des effectifs et la localisation de l'offre de formation sur les 5 sites, notamment les directeurs des études présents sur chaque site et un responsable de parcours M1/M2.

Modalités de réunion de l'équipe pédagogique,

Trois journées institutionnelles rassemblant l'ensemble des formateurs sont organisées en août, novembre, et mars ou avril. Ces réunions visent à optimiser la conception et la mise en œuvre de la formation. Elles sont parfois thématiques, par exemple une journée consacrée à la formation et par la recherche.

Les équipes pédagogiques et les départements se réunissent une fois par semestre minimum ou plus en fonction des questions à traiter : exemple, mise en place à la rentrée 2016 sur le site de Châlons-en-Champagne du dispositif de formation pour les M1 alternants.

Des groupes de travail thématique (tutorat mixte, formation continue, établissement lieu de formation) associant les partenaires concernés notamment les services académiques font des propositions de façon à assurer une cohérence entre les différentes mentions.

3.2.5. Mutualisation des enseignements

Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formations ;

La nouvelle architecture de formation par l'organisation en mentions, parcours et options met en évidence les différents niveaux de mutualisations entre :

- les options d'un même parcours ;
- les parcours d'une même mention ;
- les mentions MEEF : comme le tronc commun connaissance des publics et des institutions scolaire mutualisé ;
- un parcours et d'autres mentions de Masters de l'URCA : parcours en éco gestion

Les DU MEEF sont également intégralement mutualisés avec les M2 correspondants.

Les synergies sont développées avec d'autres mentions de master, comme c'est le cas pour le parcours STAPS qui permet des passerelles entre le M2 et une mention de la composante STAPS.

Les mentions MEEF et le DU PEDDA sont coordonnées par un responsable de mention (resp. de DU), de parcours et, en fonction des parcours et des effectifs, des responsables d'années ou des directeurs des études.

La coordination des mentions entre elles est assurée par le Directeur Adjoint en charge des formations.

Les éléments constitutifs (EC) de tronc commun sont coordonnés au niveau académique par un référent :

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

- EC de Connaissance des Publics et des Institutions Scolaires (CPIS) ;
- EC numériques ;
- EC Langues.

3.2.6.Culture commune

Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun ;

Pour ce qui concerne le développement de la culture commune, les objectifs visés doivent permettre aux étudiants et aux enseignants-stagiaires d'avoir une connaissance des publics et des institutions scolaires et d'agir en tant qu'acteur du service public d'éducation dans les différents contextes professionnels dans lesquels ils interviennent.

En M1, plusieurs thématiques sont abordées parmi lesquelles les missions de l'école, les inégalités sociales, la différenciation pédagogique, les théories de l'apprentissage.

En M2, en lien avec les situations de travail rencontrées dans l'exercice du métier, les thématiques suivantes sont abordées : la gestion de classe, la pédagogie inclusive, l'évaluation des compétences des élèves, le travail collaboratif.

Ces thématiques sont mises en œuvre par mention en M1 et de façon conjointe en M2 entre les mentions Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (stagiaires et non stagiaires).

Articulation entre les différentes UE des mentions :

Un des enjeux du contrat 2018-2022 est de mieux articuler les connaissances et les compétences travaillées dans les domaines :

- transversaux de culture commune et les compétences communes à tous les professeurs (notamment du CPIS),
- du numérique et de l'innovation pédagogique,
- de la recherche (formation à et par la recherche),
- des compétences professionnelles travaillées en stage (l'établissement lieu de formation).

Pour cela, quatre groupes de travail seront mis en place à la rentrée 2017 de façon à mettre en évidence les contenus travaillés dans le domaine identifié et les liens possibles avec les autres domaines ainsi qu'une progressivité. Il s'agira par exemple de mettre en évidence comment la problématique de l'évaluation est traitée dans les différents domaines tout au long du cursus.

3.2.7.Alternance intégrative

Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;

La démarche a pour but de construire une véritable alternance fondée sur une entrée progressive dans le métier, et ce dès le M1 avec la présence de stages d'observation et de pratique accompagnée d'une durée équivalente à 4 semaines.

Ils ont pour objectif de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution, de l'organisme dans lequel il sera appelé à évoluer et de la diversité des missions confiées aux enseignants. Ces stages s'articulent avec les enseignements dispensés à l'ESPE en permettant notamment aux étudiants de comprendre comment les programmes sont mis en œuvre dans les classes et notamment la structuration par cycle.

Les objectifs de ces stages sont les suivants :

- préparer à l'entrée dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;
- travailler la dimension professionnelle des épreuves du concours.

En M2 les fonctionnaires-stagiaires sont en alternance sur la semaine, mi-temps en responsabilité en

établissement et mi-temps à l'ESPE. Des EC sont spécifiquement consacrés à l'accompagnement du stage en lien étroit avec le tutorat mixte. Les deux premières semaines sont libérées de formation à l'ESPE pour permettre un accompagnement à la prise de responsabilité.

Un cadrage des stages permettra d'identifier et de prendre en compte les objets de travail, les liens entre les éléments didactiques de la maquette, la recherche et le CPIS. Un portfolio permettra aux étudiants et aux stagiaires de conserver des traces des activités et des compétences travaillées.

Tutorat mixte

Pour les fonctionnaires stagiaires, le dispositif tutorat mixte permet de faire le lien entre le terrain et la formation (formation en alternance) et de renforcer une culture commune entre les tuteurs de terrain et les tuteurs de l'ESPE qui accompagnent de façon conjointe le stagiaire.

Cette procédure de tutorat mixte a été mise en place au sein de l'ESPE de l'académie de Reims, elle attribue à chaque étudiant alternant un tuteur terrain et un tuteur ESPE, travaillant ensemble pour son suivi. Ce tutorat a l'avantage de faciliter la communication entre l'établissement, les services académiques et l'université et, le cas échéant, lors de difficultés importantes rencontrées avec un stagiaire, de lancer une procédure d'accompagnement renforcée et une procédure d'alerte si les tuteurs estiment la difficulté grave et/ou persistante.

Stages et liens avec les enseignements

Les stages en écoles ou en établissements et les enseignements sur site permettent d'articuler les situations professionnelles vécues par les étudiants et les stagiaires avec les apports de connaissances issus des différents EC. Par exemple pour la mention Premier degré, les maquettes prévoient :

- stage d'observation et de pratique accompagnée au semestre 1 en lien avec l'EC maternelle,
- présence d'ateliers de pratique réflexive permettant de faire le lien entre les stages et les savoirs académiques et professionnels dispensés dans les différents enseignements,
- EC de culture disciplinaire et de didactique articulés avec les situations professionnelles rencontrées en stage.

Conventions de stage

Pour les étudiants en M1 et M2 (Stage d'observation et de pratique accompagnée -SOPA), ainsi que pour la préprofessionnalisation en licence, il existe des conventions de stage spécifiques « éducation nationale » dont le texte a été élaboré en collaboration avec les services académiques. Ces conventions ont été votées en conseil d'administration de l'université et se substituent à la convention de stage standard de l'URCA (valable pour les stages hors éducation nationale des M2 non alternants).

Le circuit de validation de ces conventions se présente de la façon suivante : après le visa du responsable de la formation, l'étudiant signe, puis l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription (ou le chef d'établissement pour le second degré), la DSDEN (ou la DFP du rectorat), l'URCA (ESPE ou composante, responsable de la formation ou secrétariat pédagogique).

Le bureau des stages de l'ESPE assure la coordination avec les services académiques des stages étudiants. Il assure le suivi des conventions de stage de pratique accompagnée des M1 et M2 pour les stages éducation nationale et hors éducation nationale.

3.2.8.Continuum de formation

Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation ;

Il s'agit pour les licences générales qui alimentent les masters MEEF 1D et 2D d'inscrire des modules de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation dès la L2. En effet l'autoévaluation a montré une trop grande hétérogénéité de l'offre actuelle de l'URCA, il s'agit donc de proposer des EC de préprofessionnalisation des métiers de l'enseignement, communs à toutes les licences

permettant ainsi des mutualisations.

L'expérience des EAP (étudiant apprenti professeur) a permis de souligner la nécessité d'un changement de modèle dans la formation des enseignants qui passe désormais par une entrée progressive dans le métier, associée à un principe de spécialisation dès la licence pour une réussite en master. L'ESPE propose donc de garantir le continuum de formation en s'appuyant sur les recommandations 6 et surtout 7 du rapport Filâtre sur la formation tout au long de la vie des enseignants. Il s'agit de « renforcer la préprofessionnalisation et la spécialisation progressive en licence pour tous les étudiants qui dès ce stade, envisagent de devenir enseignant [dans le 1^{er} ou le 2^d degré], afin de consolider leur choix et de préparer la suite de leur cursus en master [MEEF 1D ou 2D] ».

L'ESPE demande donc la création et l'identification d'EC de « préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement » de licence dont les objectifs seront communs à toutes les licences dès la L2 selon le schéma suivant :

- L2 : un EC de 20 heures " Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation " à chaque semestre de L2 intégré aux unités d'enseignement transversales (UET).
- L3 : un EC de 32 heures "préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement et renforcement disciplinaire" à chaque semestre de la L3 : 20h + 12h de renforcement disciplinaire avec 2 options : une pour le 1er degré et l'autre tournée vers le 2nd degré. Le renforcement disciplinaire est adapté aux finalités du premier et du second degré : renforcement axé sur la polyvalence sur le premier degré, plutôt disciplinaire et didactique pour le second degré.

Ces EC doivent permettre une découverte progressive des métiers de l'enseignement qui s'appuie sur les besoins spécifiques de chaque métier afin de renforcer le projet des étudiants pour leur choix d'orientation vers le premier ou le second degré. Ils permettent aussi un accompagnement particulier pour les EAP (nécessaire à tout dispositif de formation relevant de l'apprentissage).

- Structuration / Contenus : Les éléments constitutifs décrits ci-dessous sont proposés dans toutes les maquettes sur un modèle Unité d'Enseignement Transversale (UET).

En L2 :

- Semestre 3 : EC : Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation 20h : découverte de métiers.
 - objectif : comprendre la place de l'école et ses missions, découvrir la culture professionnelle commune aux différents métiers.
 - 4 journées de stage permettant un temps de découverte de différents métiers de professeur des écoles, de professeurs de lycée ou collège, de professeur de lycée professionnel et de CPE (1 journée pour chaque métier).
- Semestre 4 : EC : Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation 20h : les acteurs et les structures de l'enseignement.
 - Objectif : comprendre l'exercice du métier et la responsabilité des enseignants : rôle, mission, fonction et statut. Percevoir les différentes dimensions du métier, sensibilisation aux gestes professionnels, parcours des élèves.
 - 4 jours de stage avec un enseignant du 1er ou du 2d degré (PLC ou PLP) ou un CPE.

En L3 :

- Semestre 5 : « préprofessionnalisation métier de l'enseignement et renforcement disciplinaire » 20h
 - objectif : découvrir les gestes professionnels, connaissances liées aux situations d'apprentissage, responsabilité de l'enseignant, cadre éthique et institutionnel du métier.

Un module de renforcement disciplinaire pour les métiers de l'enseignement option 1er degré (polyvalence) ou option 2d degré (discipline) est à l'étude.

Stage : 1 semaine

- Semestre 6 : « préprofessionnalisation métier de l'enseignement et renforcement disciplinaire » 20h

- objectif : observer et analyser les gestes professionnels, observer et analyser des situations d'apprentissage.
Un module de renforcement disciplinaire pour les métiers de l'enseignement option 1er degré (polyvalence) ou option 2d degré (discipline) est à l'étude.
- Stage : 1 semaine

À noter que ces EC peuvent être intégrés dans un parcours renforcé de préparation aux métiers de l'enseignement pour les licences ayant prévu de tels parcours (par exemple en Sciences sanitaires et sociales - SSS ou parcours Éducation et motricité de la licence STAPS).

3.2.9.Prise en compte des différents profils

Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés...) ;

L'ESPE de l'académie de Reims propose des "parcours adaptés" s'appuyant sur une offre de diplômes universitaires et d'options de M2.

En M2 ou durant l'année de stage à mi-temps des fonctionnaires stagiaires cette offre permet :

- Aux étudiants ayant validé le M1 mais n'ayant pas réussi le concours de poursuivre en M2 tout en préparant le concours. Ces étudiants (dits non alternants) suivent les mêmes enseignements que les étudiants fonctionnaires stagiaires (dits alternants) mais le mi-temps en responsabilité est remplacé par huit à dix semaines de stage (dont quatre de stage de pratique accompagnée dans l'éducation nationale et quatre à six semaines de stage dans les métiers de l'enseignement et la formation) et un temps de préparation au concours.

- Aux non lauréats du concours titulaires d'un M2 MEEF (uniquement) de suivre une préparation au concours non diplômantes.

Pour les fonctionnaires stagiaires ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF, la formation est adaptée à leurs besoins de formation et arrêtée par une commission académique :

- Les lauréats du concours titulaires d'un M2 (ou titre équivalent) non MEEF s'inscrivent à l'ESPE pour y suivre des enseignements adaptés à leur situation. Ces étudiants sont inscrits en DU MEEF. La maquette de ce DU est intégralement mutualisée avec celle du M2 MEEF. La commission académique établit la liste des unités d'enseignement du DU MEEF que les étudiants doivent suivre ainsi qu'une formation complémentaire éventuelle (dite prescription).

- Les lauréats d'un concours pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master non MEEF dans une discipline pour laquelle la formation n'est pas ouverte à l'ESPE, s'inscrivent dans le Diplôme Universitaire Tronc Commun (DU TC). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques.

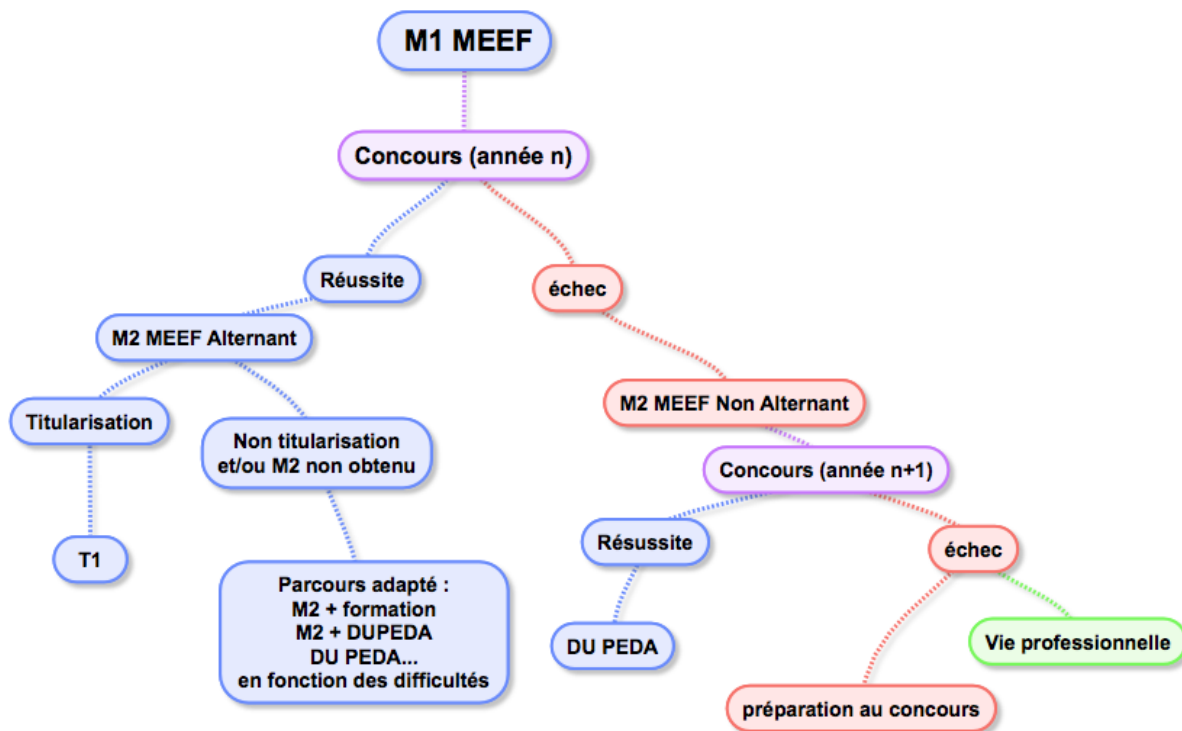
- Les lauréats d'un concours pour lequel le master n'est pas requis s'inscrivent dans le diplôme universitaire Sections Professionnelles et sections de métiers (SPSM). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques.

- Les lauréats du concours titulaires d'un M2 MEEF (issus du M2 non alternant) suivent des enseignements d'approfondissement au sein du DU PEDA (pratiques d'enseignement et didactique, approfondissement) ainsi qu'une formation complémentaire éventuelle.

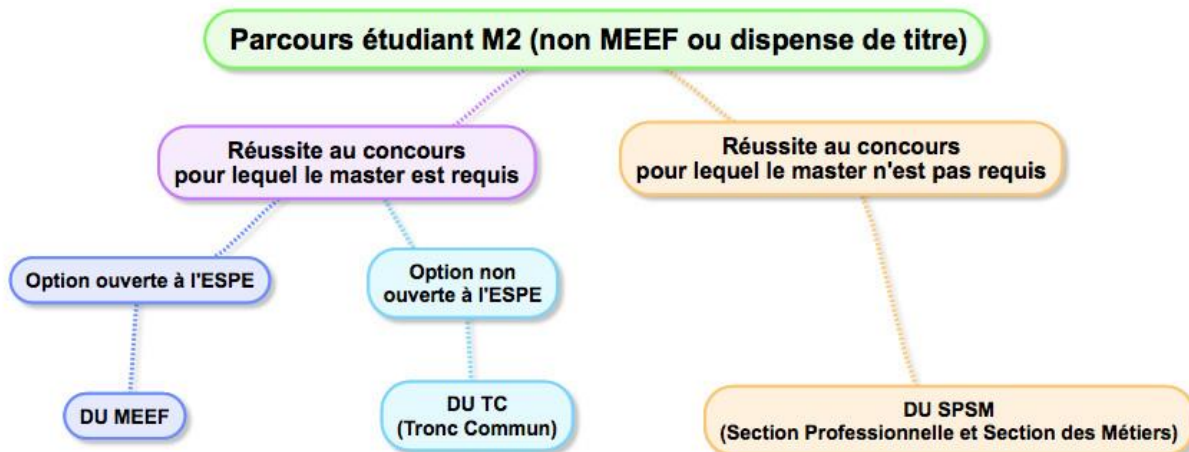
-

Le schéma ci-dessous récapitule les cas évoqués :

- soit à partir d'un M1 MEEF (sans autre diplôme de niveau master acquis antérieurement)



- soit à partir d'un diplôme de niveau Master ou une dispense de titres.



Pour les fonctionnaires stagiaires, non titularisés à l'issue de leur année de stage en situation de renouvellement ou de prolongation, la commission académique propose une inscription à l'université dans l'un des DU proposés assortie d'une prescription adaptée à chaque cas et pouvant inclure un accompagnement renforcé, des stages d'observations, l'inscription à des stages de formation continue ou à des unités d'enseignement proposées par l'ESPE permettant de répondre aux difficultés spécifiques des étudiants.

3.2.10. Formation continue

Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation continue, afin de garantir une meilleure adéquation entre les besoins en formation et l'offre de formation, un travail commun a été engagé avec les services académiques. Ainsi, un comité de pilotage de la formation continue a été mis en place sous l'autorité de la Rectrice en décembre 2016. Ce comité de pilotage, réunissant des représentants des services académiques, l'ESPE et des partenaires, a pour objectifs de contribuer à l'élaboration du plan de formation continue, de coordonner les groupes multi-catégoriels et les offres de formation, d'analyser et de diffuser l'offre de formation, d'évaluer les bénéfices opérationnels de la formation, d'établir les procédures de recensement des besoins et de suivre la mise en œuvre du plan de formation. Par ailleurs, des enseignants de l'ESPE sont engagés dans des groupes départementaux de formation disciplinaires et transversaux dans le premier degré, et dans des groupes académiques, dont les objectifs sont d'élaborer des dispositifs de formation et de produire des ressources. Cette participation doit se poursuivre et se développer.

Les actions de l'ESPE en termes de formation continue s'orientent autour des axes prioritaires suivants :

1. **Des dispositifs de formation appuyés sur la recherche** (ateliers de formation à et par la recherche, séminaires thématiques, journées d'études, cycle de conférence « les rendez-vous de l'éducation et de la formation ») afin d'intégrer les apports de la recherche dans une logique de développement professionnel tout au long de la carrière.

2. **Des formations pour les néo-titulaires** : les orientations de la formation continuée des T1 et T2, définies par un groupe de travail académique, s'inscrivent dans la continuité de la formation initiale, et ont pour objectif d'accompagner l'adaptation au contexte d'exercice et d'approfondir la professionnalisation des néo-titulaires première et deuxième année, tout en prenant en compte les besoins en formation. Un bilan de compétences réalisé en fin de formation initiale permettra la mise en œuvre de modules de formation plus spécifiques pour répondre aux besoins en formation (*module d'analyse de pratique de situations professionnelles en lien avec les champs disciplinaires et didactiques, module de « formation transversale », autour de thématiques telles que la différenciation, l'éducation prioritaire, les parcours éducatifs,...* et des modules de formation inscrits dans le plan académique de formation). Par ailleurs, en T1, dans la continuité de la formation initiale, un module de formation « culture commune inter-degré » sera proposé afin de poursuivre le développement de la culture commune. En outre, l'accompagnement dans l'entrée dans le métier pourra être complété par des modules de formation sur la responsabilité professionnelle en partenariat avec la MAIF, et sur la voix en partenariat avec la MGEN.

3. **Des formations dans le cadre de la professionnalisation des acteurs** afin d'accompagner le développement des compétences professionnelles, en adossement à une formation par la recherche (*formation de formateurs, formation à la fonction tutorale, formation des personnels de direction...*). Dans le cadre de la préparation aux certifications du CAFIPEMF et du CAFFA, l'ESPE participe à la formation à la méthodologie et à l'initiation à la recherche ; ainsi qu'à la formation à l'ingénierie de formation pour les candidats admissibles. Par ailleurs, le parcours « Formations d'enseignants » de la mention Pratiques et ingénierie de la formation pourra accueillir les enseignants dans le cadre de la préparation de ces deux certifications, ainsi que les lauréats désirant poursuivre leur formation dans le cadre d'un parcours diplômant. À la rentrée 2018, la formation à la certification du CAPPEI s'inscrira dans une démarche de certification diplômante au sein de la première année du parcours « Handicaps et besoins éducatifs particuliers » de la mention Pratiques et ingénierie de la formation.

Chaque année, l'évaluation de la participation de l'ESPE en formation continue pourrait être faite à partir des indicateurs suivants :

- nombre d'ateliers de formation à et par la recherche mis en œuvre ;
- nombre de stagiaires engagés dans les parcours diplômants (parcours « formateurs d'enseignants », et parcours « handicaps et besoins éducatifs particuliers ») ;
- nombre d'heures de formation effectuées dans le cadre de la formation continuée des T1 et T2 ;
- effectif des stagiaires présents dans les actions de formation assurées par les enseignants de l'ESPE ;
- nombre d'enseignants de l'ESPE engagés dans des groupes départementaux et groupes académiques.

3.3. Démarche qualité

La mise en œuvre de la démarche qualité ;

La démarche qualité s'appuie sur quatre volets : les conseils de perfectionnement des mentions, l'évaluation des formations par les étudiants, le suivi des diplômés et le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants.

3.3.1. Conseils de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement à l'URCA font l'objet d'un cadrage qui permet de définir leurs missions et les règles de compositions.

Le conseil de perfectionnement a pour vocation d'encadrer des formations en réunissant des universitaires, des étudiants en cours de formation ainsi que des diplômés, et les représentants des sociétés ou des institutions les plus concernées par les parcours des étudiants.

Ce conseil statue sur les orientations pédagogiques des formations, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des enseignements et des formations, les taux de réussite en master et aux concours et les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle. Il propose toute modification relative au diplôme afin d'améliorer la qualité de l'offre de formation.

Il a pour mission d'éclairer les objectifs de chaque formation, de contribuer à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permet d'en améliorer la qualité. Il prend appui sur les préconisations du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il fait le point sur :

- L'orientation des programmes au plus proche du métier ;
- L'évaluation des enseignements et de leur organisation ;
- Il est saisi pour avis des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la mention de master ;
- Il discute des orientations des formations tant sur le plan académique que sur le plan professionnel ;
- Il éclaire les responsables de la mention, des spécialités et des parcours sur les évolutions sociétales et professionnelles pour qu'ils les intègrent dans les cursus et les enseignements ;
- Il s'assure de la pertinence des compétences développées pour faciliter l'insertion professionnelle, qu'elle soit dans le monde de l'enseignement et/ou de la recherche ou dans le monde de l'entreprise, des institutions et des associations.

Pour remplir ses missions le conseil de perfectionnement est informé :

- 1 - Des objectifs et du contenu des formations conduisant aux diplômes et titres.
- 2 - Des résultats aux examens.
- 3 - Des effectifs.
- 4 - De la synthèse de l'évaluation des enseignements à l'échelle du diplôme.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le-la responsable de la mention de master et se réunit au moins une fois par année universitaire.

Le conseil de perfectionnement comprend au moins 12 personnes, 4 membres de l'équipe académique désignés pour la durée du contrat pluriannuel, 2 étudiants en cours de formation, 2 anciens étudiants diplômés, 4 membres, hors équipe pédagogique, du monde professionnel, des entreprises, des institutions, des collectivités, des associations, etc. désignés pour la durée du contrat quinquennal.

La composition du conseil est susceptible d'évoluer en fonction de l'offre de formation. La désignation des membres se fait sur proposition du/de la responsable de la mention. Après vote de l'équipe de coordination de la mention, la proposition est validée par le conseil d'école et par la CFVU.

Evaluation des enseignements par les étudiants

L'Observatoire des formations de l'ESPE est composé d'un groupe de travail pluri catégoriel (enseignants ESPE, étudiants, membres du Rectorat). Il conçoit et met en œuvre, avec l'aide de l'OSIPE pour la passation en ligne, une évaluation des enseignements par les étudiants qui vise à améliorer et réguler la formation.

Les questions abordent les rapports au savoir des étudiants et pour chaque EC/UE évalué-e, l'accès à l'information, l'organisation pédagogique et l'utilité perçue.

Depuis la création des masters MEEF en 2013-2014, les étudiants de M1 et M2 évaluent les EC du tronc commun (CPIS) et numérique, ainsi que les UE disciplinaires (en M2 uniquement). Les résultats globaux sont diffusés auprès des instances de décision de l'ESPE (Conseil d'orientation scientifique et pédagogique et Conseil d'école) et dans les conseils de perfectionnement. Ils sont aussi disponibles sur une page dédiée du site internet de l'ESPE (www.univ-reims.fr/espe-observatoire). Les équipes pédagogiques concernées reçoivent, à leur demande, les résultats détaillés.

À partir de ces données, les modalités d'information concernant en particulier les objectifs, les contenus et les modalités d'évaluation ont été développées. Sur les trois dernières années, on observe ainsi une amélioration globale de l'évaluation des enseignements par les étudiants sur ces EC.

Autoévaluation de la formation

Les formations sont évaluées dans le cadre de l'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que dans les conseils de perfectionnement qui permettent aux équipes de proposer des modifications de maquettes, de contenus et d'organisation qui sont présentées et votées par les conseils de l'ESPE et de l'URCA.

3.3.2.Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par l'OSIPE (Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation).

L'observatoire a en charge l'évaluation du fonctionnement des filières de formation en opérant un suivi des étudiants depuis leur entrée à l'URCA jusqu'à leur insertion professionnelle.

Il réalise les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés à 6 mois et à 30 mois (taux d'emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, mobilité géographique, secteur d'activité, taux de chômage...).

3.3.3.Suivi des compétences acquises par l'étudiant

Il existe un portfolio de compétences : le carnet de bord informatisé (CBI) qui permet le suivi de l'évaluation des étudiants. Le CBI est utilisé dans le cadre de l'évaluation des enseignements, du mémoire et la certification C2i2e.

Dans le cadre de la démarche qualité, tous les travaux déposés dans le CBI sont soumis à une analyse de détection de similitudes qui est renvoyée à l'étudiant et au formateur. L'étudiant peut ainsi prendre conscience qu'il n'a pas respecté les règles de citation des travaux utilisés.

3.4. Moyens administratifs et techniques

Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.

Cinquante-cinq personnels administratifs et techniques contribuent directement ou indirectement au fonctionnement des formations. Sur les 5 sites et le siège, 22 personnels assurent le ménage et la maintenance (ces métiers sont externalisés à chaque départ).

Sur chaque site, un responsable de site, un technicien informatique, un personnel d'accueil selon la configuration des bâtiments, et 1 à 4 secrétariats selon les effectifs, permettent d'assurer la création des groupes, les saisies et modifications d'emplois du temps, la préparation des examens, la saisie des notes, le suivi des absences des étudiants et stagiaires, l'accueil et le renseignement des usagers, la programmation

des visioconférences grâce auxquelles le tronc commun de formation et les mentions PIF et EE arrivent à fonctionner.

Sous la double responsabilité de la direction du numérique de l'université et des responsables administratifs, les techniciens assurent la maintenance des matériels informatiques des sites de formation de l'ESPE ainsi que l'assistance aux enseignants et aux usagers.

Au siège, la scolarité centrale de l'ESPE assure l'inscription des étudiants, la gestion des maquettes et la coordination de la mise en œuvre de tous les parcours, entre les sites de formation pour le premier degré, entre l'ESPE et les 4 UFR co-porteuses pour le second degré.

Le bureau des stages de l'ESPE assure la coordination avec les services académiques des stages étudiants. Il met à disposition les informations sur les lieux de stage en L3 et coordonne les conventions. En master, il assure le suivi des conventions de stage de pratique accompagnée des M1 et M2 pour les stages éducation nationale et hors éducation nationale.

Le service des finances, le service du personnel et le service de communication sont les services d'appui au pilotage et sont le relais des directions de service de l'URCA.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des personnels administratifs et techniques en ETP entre 2013 et 2016.

	CHALONS	CHARLEVILLE	TROYES	CHAUMONT	REIMS	SIEGE	TOTAL
2013	8	7.4	8.8	12	11.5	17.6	65.3
2016	7	5.2	7.8	8.6	8.5	15.7	52.8

3.5. Positionnement dans l'environnement

3.5.1. Positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :

Positionner l'offre de l'ESPE dans l'offre globale de formation des établissements intégrateurs et partenaires ;

Les masters MEEF existent dans 32 ESPE en France dont trois dans la Région Grand Est.

En 2015-2016, les étudiants inscrits à l'ESPE de l'académie de Reims représentent 1,81% des effectifs nationaux (cf. tableau ci-dessous), pourcentage en légère augmentation par rapport à 2014-2015 (1,71%). À noter que dans le contexte de la Région Grand Est, ces pourcentages sont en légère diminution pour les ESPE de Lorraine et de Strasbourg.

Effectifs inscrits ESPE/National/ Région Grand EST

Données SISE	2014-2015		2015-2016	
	Effectifs	Pourcentage/national	Effectifs	Pourcentage/national
National	57160	100%	65795	100%
Région Grand Est	4570	8,00%	4979	7,57%
Reims	976	1,71%	1192	1,81%
Strasbourg	1704	2,98%	1885	2,86%
Lorraine	1890	3,31%	1902	2,89%

En 2015-2016, bien que le nombre d'étudiants inscrits dans notre ESPE soit inférieur à celui des autres ESPE du Grand Est, le poids respectif des étudiants inscrits à l'ESPE est plus important à l'URCA que pour les autres

universités (4,92% pour l'URCA, contre 3,5% pour Strasbourg et 3,36% pour la Lorraine, cf. tableau ci-dessous).

Poids respectif ESPE / effectifs universités

Données SISE	2014-2015			2015-2016		
	Univ	ESPE	ESPE/univ	Univ	ESPE	ESPE/univ
Reims	23626	976	4,13%	24232	1192	4,92%
Strasbourg	54122	1704	3,15%	54119	1885	3,48%
Lorraine	54870	1890	3,44%	56559	1902	3,36%

Les services académiques sont un partenaire institutionnel essentiel. Ils contribuent à la formation grâce à l'intervention de professionnels. Les services académiques ont été associés à la conception de la formation : CPIS, évaluation du stage en M2, la relation avec les terrains de stage.

L'ESPE de l'académie de Reims co-porte le master MEEF Second degré avec les UFR de Sciences Exactes et Naturelles (SEN), Lettres et Sciences Humaines (LSH), Sciences Économiques, Sociales et de Gestion (SESG), Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Dans le cadre de ce co-portage, chacune des UFR et l'ESPE contribuent à la mise en œuvre des masters MEEF.

Deux laboratoires adossent principalement les MEEF : le CEREP (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations : EA 4692) et le C2S (Cognition, Santé, Socialisation : EA 6291). Dix-sept autres laboratoires sont également concernés par les MEEF. Le détail est précisé dans la partie recherche.

3.5.2. Partenariats

Indiquer les modalités du partenariat avec l'académie (conventions, etc.) ;

Indiquer l'environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) ;

Le partenariat avec l'académie de Reims est formalisé par une convention cadre (cf annexe).

L'ESPE bénéficie de partenariats signés au niveau national dans le cadre du réseau des ESPE :

- ARDIST : Association pour la recherche en didactique des sciences et technologies
- CANOPE : Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques
- CAPE : Collectif des associations partenaires de l'école publique
- CASDEN : Banque populaire collaborative de toute la Fonction publique
- CNESCO : Conseil national de l'évaluation du système scolaire
- Ligue de l'enseignement
- MAIF : Mutuelle assurance des instituteurs de France, MAIF
- MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
- Réseau des IREM : Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques
- USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

Au niveau local, les partenaires sont particulièrement sollicités dans la participation à la formation (MGEN : avec le module Corps et Voix pour les T1 ; MAIF avec le module responsabilité civile pour les T1 ; CAPE...). La MGEN sera également sollicitée dans le dispositif d'accompagnement des stagiaires en difficulté.

Plusieurs conventions sont déjà formalisées, notamment avec plusieurs partenaires financeurs (CASDEN, MAIF, MGEN, GMF), avec plusieurs IFSI. D'autres sont en cours d'élaboration ou de toilettage. L'ensemble des partenaires existants (formalisés ou non) sont sollicités à l'occasion de la "Journée des partenaires" en fonction de la thématique retenue. Cette journée est obligatoire pour les fonctionnaires stagiaires du premier

degré et s'inscrit dans le développement de la compétence "Coopérer avec les partenaires de l'école".

Au conseil d'école et au COSP de l'ESPE, la représentation des partenaires de la CAPE est assurée.

D'autres partenariats seront possibles en matière scientifique avec Accustica, la Main à la Pâte, la Maison pour la science (projet Grand est).

Un projet de convention avec l'IREM autour de l'innovation pédagogique et le développement des compétences professionnelles est en cours ; une convention avec Canopé est à envisager.

Un partenariat avec la DRAC existe à travers le service universitaire de l'action culturelle (SUAC). Ce partenariat permet la mise en œuvre d'UE libres culturelles et de financer des interventions d'artistes dans la formation, ainsi que le montage de projets d'action culturelle sur tous les sites de l'ESPE.

3.5.3. Recherche

Lister les laboratoires en appui des formations et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'ESPE, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine ;

3.5.3.1. Laboratoires et potentiel enseignants-chercheurs

Le dossier d'accréditation de l'ESPE désigne deux laboratoires principaux d'adossement à la mention : le CEREP (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations, EA 4692) et le C2S (Cognition, Santé, Socialisation, EA 6291).

Les mentions Premier degré, Encadrement éducatif et Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) portées en propre par la composante ESPE s'appuient sur un potentiel de 26 enseignants-chercheurs (7 interviennent en encadrement éducatif, et 17 dans la mention PIF). Ils sont rattachés en majorité au laboratoire CEREP. Cinq d'entre eux sont rattachés à d'autres laboratoires de l'URCA : C2S ; GEGENAA (Groupe d'Étude sur les Géo-matériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques, EA 3795) ; CRIMEL (Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires, EA 3311) et CERHIC (Centre d'Études et de Recherche en Histoire Culturelle, EA 2616).

Enfin deux enseignants-chercheurs sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l'université.

La mention Second degré s'appuie, quant à elle, sur un potentiel de 84 enseignants-chercheurs issus des composantes co-porteuses (auxquels s'ajoutent 20 enseignants-chercheurs de l'ESPE essentiellement impliqués dans les enseignements de tronc commun et de didactique des différentes disciplines). Quatre enseignants-chercheurs n'ont pas de laboratoire de rattachement identifié, et 2 sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l'université.

Pour cette mention, la répartition est la suivante:

Laboratoire URCA	Intitulé du laboratoire	Nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans les filières de l'ESPE
Domaine Sciences Humaines Sociales et Domaine Sciences de Gestion		
CERHIC EA 2616	Centre d'Études et de Recherche en Histoire Culturelle	4
CIRLEP EA 4299	Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée	20

CRIMEL EA 3311	Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires	11
HABITER EA 2076	Aménagement et Géographie politique	5
REGARDS EA 6292	Laboratoire d'Économie et de Gestion de Reims	3
Domaine Sciences et Techniques		
GEGENAA EA 3795	Groupe d'Étude sur les Géo-matériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques	4
GRESPI EA 4694	Groupe de Recherche en Sciences Pour l'Ingénieur	1
GSMA UMR 7331	Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique	2
ICMR UMR 7312	Institut de Chimie Moléculaire de Reims	3
LISM EA 4695	Laboratoire d'Ingénierie et Sciences des Matériaux	4
LMR EA 4535	Laboratoire de Mathématiques de Reims	10
MEDyC UMR CNRS 7369	Matrice Extra-cellulaire et DYnamique Cellulaire	3
LRN EA 4682	Laboratoire de Recherche en Nanosciences	1
SEBIO UMR I 02	Stress Environnementaux et BIOSurveillance des milieux aquatiques	4
URVVC EA 4707	Unité de Recherche Vignes et Vins de Champagne	3

Depuis 2007, date d'intégration de l'IUFM à l'université, l'IUFM puis l'ESPE a systématiquement privilégié le recrutement d'enseignants-chercheurs plutôt que celui d'enseignants pour assurer l'adossement à la recherche de la formation des enseignants et personnels d'éducation (cf. tableau ci-dessous). En 10 ans, le nombre d'enseignants titulaires 1^{er} et 2nd degrés a été divisé par deux. Au regard des effectifs des mentions 1D, EE et PIF (masters portés en propre par la composante ESPE), de l'importance de l'adossement à la recherche pour la formation commune (CPIS), pour le développement d'actions de formation continue, le recrutement d'enseignants-chercheurs doit redevenir une priorité lors de la prochaine accréditation.

Tableau : Évolution du nombre d'enseignants titulaires par catégorie depuis 2013 (hors affectations provisoires à mi-temps et ATER)

	1er degré PREC	2nd degré (PRAG/PRCE)	PR	MCF	TOTAL Enseignants- chercheurs	TOTAL autres enseignants	TOTAL
2013-2014	10	44	5	24	29	54	83
2014-2015	10	41	6	26	32	51	83
2015-2016	10	39	5	25	30	49	79
2016-2017	9	34	5	25	30	43	73
2017-2018	7	29	5	21	26	36	62

La liste complète des enseignants-chercheurs et de leur laboratoire de rattachement figure en annexe.

3.5.3.2. Liens formation-recherche

L'initiation à la recherche repose sur une organisation commune à toutes les mentions : EC recherche dès le M1, poursuite en M2 avec la réalisation d'un mémoire de master.

Cette démarche est affichée dans toutes les maquettes mais des différences peuvent exister entre le premier et le second degré.

Dans le premier degré, Encadrement éducatif et le parcours mathématiques (second degré), il existe un continuum en M1/M2, le travail d'étude et de recherche (TER) en fin de M1 est centré sur des problématiques liées à des questions d'éducation et de formation (souvent issues des différents stages) et préfigure la réalisation du mémoire en M2.

Dans le second degré, la place de la recherche disciplinaire est prépondérante en M1, le mémoire de master en M2 étant plus en lien avec les pratiques professionnelles.

Le processus de formation à et par la recherche vise la professionnalisation des étudiants vers les métiers de l'enseignement tout en conservant un niveau d'exigence permettant à quelques-uns d'entre eux de poursuivre en doctorat dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La recherche a pour buts d'outiller et de donner des clés de compréhension des méthodes de recherches et d'approfondir différents savoirs : scolaires, disciplinaires, institutionnels, sociologiques et historiques.

L'ambition est de rendre les futurs enseignants capables de compléter et d'actualiser leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques tout au long de leur carrière.

Trois entrées vont permettre cet approfondissement : l'élève, l'enseignant, et les systèmes éducatifs. Celles-ci sont déjà présentes dans des unités d'enseignement du master, disciplinaires ou transversales (culture disciplinaire, didactique, connaissances des publics et des institutions scolaires). Il s'agit là de les approfondir par la recherche, en favorisant un changement de posture des étudiants sur des questions professionnelles.

Des séminaires de recherche dans chacune de ces trois entrées (l'élève, l'enseignant, les systèmes éducatifs) sont proposés en M1, ainsi que des TP d'accompagnement, permettant aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de se familiariser avec les cadres théoriques de la recherche en éducation, et ainsi de définir leur objet d'étude, leur problématique et leur méthodologie de recherche. Les TP ont également pour vocation d'initier les étudiants au genre d'écrit « mémoire de master ». En M2, l'accent est mis sur l'accompagnement à l'écriture et à l'expérimentation des étudiants (format TP), dans le prolongement du TER de M1. Un directeur de mémoire est attribué en M2 à chaque étudiant, en fonction de sa problématique et de la localisation de son stage, dans la mesure du possible (contraintes géographiques à prendre en compte du fait de l'étendue de l'académie). Le terrain pour l'expérimentation du mémoire est précautionneusement

choisi en M2, afin de ne pas éloigner le stagiaire de la perspective professionnelle dans laquelle il est inscrit.

Dans ce cadre, quatre UE réparties sur les deux années de master vont engager les étudiants dans un processus de recherche. La temporalité de ces UE, en M1 et M2, suit quatre grandes étapes pour accompagner les étudiants dans la construction et la rédaction du mémoire de master :

- définition de l'objet d'étude et d'une (ou plusieurs) question(s) de recherche précise(s), revue de littérature (semestres 1 et 2) ;
- construction de la problématique (semestres 1 et 2) ;
- définition d'une méthodologie de recherche, et rédaction du TER (semestre 2) ;
- expérimentation et analyse des données, rédaction du mémoire (semestres 3 et 4).

L'initiation à la recherche comprend également la participation des étudiants à des manifestations scientifiques (rendez-vous de l'ESPE, conférences IREM, conférences en ligne ...).

3.5.3.3. Structuration recherche en éducation

Le projet vie scientifique de l'ESPE approuvé par le COSP et le conseil d'école vise les trois objectifs suivants :

- la diffusion des résultats de la recherche en éducation ;
- la collaboration entre chercheurs et professionnels de l'éducation et de la formation ;
- le développement de synergies entre chercheurs de différentes équipes de recherche de l'URCA autour de questions d'éducation et/ou de formation.

La mise en œuvre de ce projet vie scientifique est assurée par un chargé de mission.

Modalités de mise en œuvre

- Diffusion des résultats de la recherche en éducation

- « Les rendez-vous de l'éducation et de la formation en Champagne-Ardenne »

L'ESPE propose chaque année un cycle de conférences. Le principe de ce cycle est d'avoir un chercheur extérieur à l'URCA puis trois ou quatre conférences qui mettent en avant les travaux de chercheurs de l'URCA. Chaque chercheur est invité à mettre en lien ses travaux avec une problématique « éducation et formation ». Organisées les mercredis en fin de journée, ces conférences d'une durée d'une heure et demie sont accessibles à un large public et peuvent être suivies en visioconférence à partir des cinq sites de l'ESPE.

- Création d'une page web dédiée à la recherche sur le site de l'ESPE

Cette page permet de diffuser l'actualité de la vie scientifique au sein de l'ESPE et de relayer des manifestations et des appels à projets en éducation. Une série de liens offre la possibilité d'accéder aux sites des différentes équipes de recherche qui adossent les masters MEEF.

- Collaboration entre chercheurs et professionnels de l'éducation et de la formation

Les ateliers de formation à et par la recherche (AFAPR). Chaque « atelier » est constitué par un groupe pluri-catégoriel piloté par un ou deux enseignants-chercheurs de l'ESPE. Ces ateliers ont comme objectif de favoriser le développement professionnel des acteurs de l'éducation et de la formation. Le travail de recherche se construit à partir d'un questionnement professionnel.

- Développement de synergies entre chercheurs de différentes équipes de l'URCA

L'atteinte de cet objectif passe par l'organisation de journées d'études, comme par exemple « La formation à la recherche dans les masters MEEF : mémoire, dispositifs, intervenants ».

- Pour la prochaine accréditation, l'enjeu majeur est la structuration de la recherche en éducation et formation à l'échelle de la région Grand Est à travers la possibilité de créer un **Institut Carnot de l'Éducation (ICÉ) Grand Est**.

Structure d'échanges, de dialogue et de construction de projets communs entre monde scolaire et monde de la recherche, au service des élèves, autour des pratiques pédagogiques, en partant des interrogations des équipes au sein des établissements, l'ICÉ Grand Est a pour ambition de développer les

liens entre la recherche et les professionnels de l'éducation et de la formation sur l'ensemble du territoire.

Sous l'impulsion des trois ESPE de la région Grand Est et avec le soutien des universités de Lorraine, de Strasbourg, de Haute-Alsace, de Reims Champagne-Ardenne et des Rectorats des trois académies concernées, il a été décidé de lancer l'étude du déploiement d'un ICÉ en région Grand Est.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et les résultats sont en cours d'analyse (juin 2017). Ce travail va permettre de définir le projet scientifique de l'ICÉ Grand Est structuré autour d'axes thématiques. Si le modèle économique reste à établir, la dynamique générée par l'appel à manifestation d'intérêt (130 dossiers déposés au niveau Grand Est, 24 sur l'académie de Reims) montre la volonté des équipes de recherche et des acteurs de terrain de travailler ensemble.

3.5.4. Partenariats internationaux et doubles diplômes

Dans le cadre de l'espace éducatif européen et plus généralement international, l'ESPE de l'académie de Reims poursuit une ouverture internationale, en cohérence avec la politique développée dans ce domaine par l'URCA. Ainsi, l'ensemble des étudiants de la mention Premier degré suit un enseignement en éducation comparée et perspectives internationales, à hauteur de 12h TD.

Les partenariats internationaux permettent de développer de la mobilité d'études ou de la mobilité de stage (plus accessible compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'année de M1 en raison des concours).

Mobilités d'études

L'université de Koblenz-Landau et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sont des partenaires de mobilités d'études (entrantes et sortantes).

Mobilités de stages

Ce dispositif est un compromis entre l'ouverture indispensable sur l'international et les contraintes qui pèsent sur les étudiants concernant les concours de l'enseignement ou sur les fonctionnaires stagiaires.

L'ESPE de l'académie de Reims est liée par convention avec plusieurs universités partenaires. Ces partenariats permettent des échanges dans le cadre des mobilités de stage :

- Allemagne : Université de Koblenz-Landau (faculté d'éducation)
- Canada : UQAT au Québec (faculté d'éducation)
- Russie : Université d'Orel
- Russie : Université pédagogique de Nabjerejnye Tchelny, République du Tatarstan
- Angleterre : Newman University College (Birmingham)
- Cuba : Université des sciences pédagogiques de Pinar del Rio

Enfin, des initiatives personnelles d'étudiants qui envisagent des stages dans des établissements étrangers (écoles ou lieux de formation) de leurs choix sont systématiquement étudiées, avec réponse positive lorsqu'il y a recevabilité du projet et éligibilité du lieu d'accueil.

En outre, la mention PIF, dans son parcours Conception, interventions et recherche en éducation et formation (CIREF), est le support pour la mise en œuvre de trois doubles diplômes de master en éducation, formation et développement professionnel dans le cadre du programme PREFALC (Programme Régional France Amérique Latine Caraïbes).

L'ESPE est acteur, au niveau du réseau des ESPE, de la mise en œuvre de nouveaux partenariats : accueil d'étudiants-enseignants mexicains commun à 10 ESPE, contribution au montage d'un consortium Erasmus Formation professionnelle afin de développer également les mobilités d'enseignants stagiaires.

4. Fiches AOF des mentions de master MEE et du DU « parcours adaptés »

Liste des fiches AOF annexées:

- Fiche AOF MENTION 1D
- Fiche AOF MENTION 2D
- Fiche AOF MENTION PIF
- Fiche AOF MENTION EE
- Fiche AOF DU MEEF 1D
- Fiche AOF DU MEEF 2D
- Fiche AOF DU MEEF EE
- Fiche AOF DU TC
- Fiche AOF DU SPSM
- Fiche AOF DU PEDA

5. Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution. Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

Après un premier budget de projet élaboré en 2014, sur la base d'une concaténation d'informations, un groupe de travail a été mis en place au cours des deux dernières années et a permis d'élaborer le budget de projet sur la base d'indicateurs partagés pour l'année 2016-2017. C'est sur cette base que nous proposons une projection pour les années à venir (cf. documents annexés - note politique et tableaux).

6. ANNEXES

6.1. Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.

6.2. Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF.

- Tableaux 1 : effectifs (1D, 2D, EE et PIF)
- Tableaux 2 : insertion et poursuite d'études (1D, 2D, EE et PIF)
- Tableaux 3 : unités d'enseignement
- Tableaux 4 : équipes pédagogiques. Le tronc commun (CPIS) faisant l'objet d'une mutualisation entre les différentes mentions, nous avons élaboré un fichier spécifique avec les intervenants.

6.3. Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

- Convention de partenariat

La convention « cadre » de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'Éducation Nationale, signée entre l'URCA et le rectorat a été intégré dans le dossier d'accréditation dans sa version signée le 16 mars 2016.

Elle fera l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle accréditation car un certain nombre d'éléments sont à modifier ou à intégrer. Par exemple :

- *La formation des M2 non alternants du 1er degré ne sera plus dispensée au sein de la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » mais sera intégrée à la mention MEEF 1er degré.*
- *Les certifications CAPA-SH et 2-CASH sont remplacées par le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).... Le CAFFA n'apparaît pas.*
- *Le dispositif du tutorat mixte a beaucoup évolué.*
- *Dans le titre dédié aux moyens, le modèle économique de la formation continue des personnels de l'éducation nationale est à repenser.*
- Cadrage tutorat mixte (version 2017-2018)
- Cadrage du mémoire (exemple actuel MEEF 1D)